



RESUMÉ DES DIRECTIVES AVB POUR LES U13 POUR LA SAISON 2018/2019

21.2 CHAMPIONNAT U13

La formule de championnat est déterminée en fonction du nombre d'équipes inscrites. Il n'y a pas de séparation filles/garçons. Le Système de jeu mentionné dans les Directives de Swissbasketball fait foi hormis le nombre de joueurs qui, en AVB, est fixé à un minimum de 8. Le Système Passerelle est obligatoire en 1ère mi-temps. Les joueurs ne peuvent pas jouer plus de trois quarts-temps à l'exception des cas dans lesquels tous les autres joueurs ont 5 fautes ou sont blessés. Les rencontres se jouent en 4 x 8 minutes effectives. La Défense individuelle est obligatoire. La hauteur du panier est à 3,05 mètres. La taille du ballon est le N° 6. On utilise pour cette compétition les feuilles de match "Jeunesse".

27. QUALIFICATION DES JOUEURS

Si le club possède plusieurs équipes dans la même catégorie pour les équipes senior(e)s, un joueur de l'équipe 2 peut jouer au maximum 2 matchs avec l'équipe 1. Au troisième match, il est automatiquement qualifié dans cette équipe et ne peut rejouer avec l'équipe 2.

Si le club possède plusieurs équipes dans la même catégorie pour les équipes jeunesses, un joueur de l'équipe 2 peut passer de l'équipe 2 vers l'équipe 1. Dès qu'il a joué un (1) match avec l'équipe 1, il ne peut plus jouer avec l'équipe 2.

Ces dispositions sont abrogées s'il y a retrait d'une de ces équipes.

A titre d'essai pour la saison 2018/2019, au niveau des U13, un joueur de l'équipe 2 ou 3 peut jouer au maximum 2 matchs avec l'équipe 1 ou 2. Au troisième match, il est automatiquement qualifié dans cette équipe et ne peut rejouer avec l'équipe 2 ou 3, excepté la Coupe Vaudoise où le 1^{er} match est qualificatif.

29. DEFENSE

La défense est libre excepté **en U13, U11, U9 et U7** où la défense individuelle est obligatoire.

31. ARBITRAGE

Les arbitres (2 par match) sont désignés par la commission de l'arbitrage pour les matchs se déroulant dans son AR. Les arbitres (2 par match) sont désignés par la commission de l'arbitrage pour les matchs se déroulant dans son AR. **Pour les U13, il y aura un arbitre nommé et un Mini arbitre convoqué par le club recevant qui le paiera Fr. 25.- par match. La quittance est à envoyer avec la feuille de match à l'homologation. En Coupe Vaudoise, le club organisateur convoque et paie les arbitres Mini. Il joint les quittances avec les feuilles de match. Un décompte sera effectué en fin de saison.**